



C(Extr.)/30/3
ORIGINAL : anglais
DATE : 7 février 2013

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

Genève

CONSEIL

Trentième session extraordinaire Genève, 22 mars 2013

CALENDRIER DES RÉUNIONS

Document établi par le Bureau de l'Union

1. À sa soixante-septième session prévue à Genève le 21 mars 2013, le Comité administratif et juridique (CAJ) sera invité à envisager l'organisation éventuelle d'un séminaire sur les variétés essentiellement dérivées afin de se pencher sur les questions suivantes :

a) les avis techniques et juridiques sur les termes "principalement dérivée", "caractères essentiels" et "différences résultant de la dérivation" (voir l'article 14.5)b) de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV), le rapport entre les points i) et iii) de l'article 14.5)b) de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV et l'incidence éventuelle sur la sélection végétale;

b) l'expérience actuelle en ce qui concerne les variétés essentiellement dérivées; et

c) le rôle éventuel des futures orientations de l'UPOV sur les variétés essentiellement dérivées dans les affaires devant les tribunaux.

2. Sous réserve de l'approbation du CAJ à sa soixante-septième session, et du Conseil à sa trentième session extraordinaire, il est proposé qu'un séminaire sur les variétés essentiellement dérivées soit organisé le 22 octobre 2013. Afin qu'un séminaire sur les variétés essentiellement dérivées puisse se tenir le 22 octobre 2013, la soixante-huitième session du CAJ serait limitée à une journée, le 21 octobre 2013 (voir le document C/46/8 Rev. "Calendrier révisé des réunions en 2013"). Le programme du séminaire serait établi sur la base des points mentionnés au paragraphe 1 et les conférenciers seraient sélectionnés après concertation entre le Bureau de l'Union, le président et le vice-président du CAJ, et la présidente du Conseil. Il est proposé que la participation au séminaire soit ouverte aux membres de l'Union et aux observateurs et que les exposés et débats dans le cadre du séminaire soient mis à disposition sur le site Web de l'UPOV après un délai de diffusion approprié.

3. *Le Conseil est invité à*

a) *approuver l'organisation d'un séminaire sur les variétés essentiellement dérivées le 22 octobre 2013, comme indiqué aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus, sous réserve de l'approbation du CAJ à sa soixante-septième session; et*

b) *approuver, le cas échéant, la révision en parallèle du document C/46/8 Rev. "Calendrier révisé des réunions en 2013".*

[Fin du document]